

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

13 mai 2020

RESTRICTIONS DE CIRCULATION AUX FRONTIÈRES POUR LUTTER CONTRE LE COVID-19

M. Christophe CASTANER, ministre de l'Intérieur

M. Horst SEEHOFER, ministre fédéral allemand de l'Intérieur

Les ministres de l'Intérieur allemand et français, Horst SEEHOFER et Christophe CASTANER, se sont entretenus hier au sujet des restrictions de circulation aux frontières mises en place pour contenir la circulation du COVID-19.

S'agissant de la frontière franco-allemande, les deux ministres se sont entendus sur l'objectif d'un maintien des restrictions de circulation jusqu'au 15 juin.

D'ici le 15 juin, les deux ministres, soucieux de faciliter le quotidien des frontaliers, se sont accordés sur le principe de poursuivre l'ouverture coordonnée et progressive des points de passage à la frontière. Les contrôles statiques permanents effectués jusqu'à présent par les forces de l'ordre françaises et allemandes y cèderont progressivement la place à des contrôles dynamiques et ciblés, pour assurer une fluidité de la circulation sans pour autant affaiblir les restrictions qui resteront en vigueur.

Par ailleurs, de nouvelles exemptions, déjà mises en œuvre en Allemagne, entrent en vigueur s'agissant de l'entrée sur le territoire français. Les conjoints séparés sont désormais autorisés à franchir la frontière pour se retrouver. Les franchissements de la frontière justifiés par l'exercice du droit de garde, de visite ou d'hébergement d'un enfant ou la poursuite de la scolarité, ainsi que la visite à un parent dans un EHPAD ou à un enfant dans une institution spécialisée, sont désormais également autorisés.

Enfin, la documentation nécessaire pour franchir la frontière franco-allemande sera simplifiée, avec la mise à disposition dans les prochains jours d'une attestation unique, franco-allemande.